



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

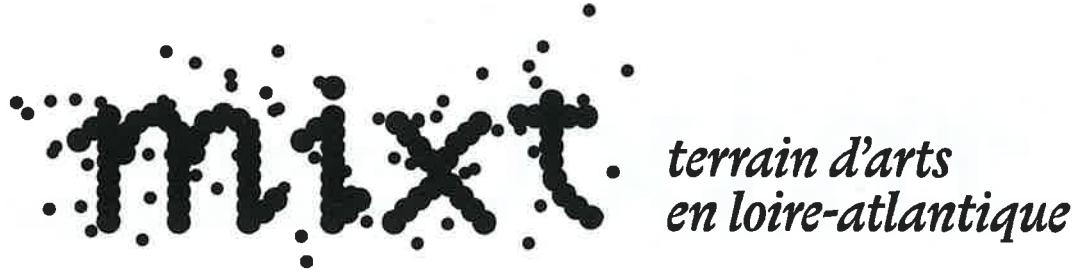
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°2025-32

OBJET

• DM 2 - 2025 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCATION Le 25 novembre 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant		X	
	COUÉ Julien			X
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 16	GERMAIN THOMAS Patrick GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire BESSIÈRE Ugo - suppléant	X		
PRÉSENTS	JANSEN Louise - titulaire RETIF Ludovic - suppléant	X		
	LE BALH Nina – titulaire RUSSON Gaetane - suppléante	X		
	LE MOÜLLEC Catherine		X	
REPRÉSENTÉS	MAGRE Vincent			X
	MARTINEAU David – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante	X		
VOTANTS	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant			X
	POIROUT Dominique – titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant	X		
	SALLE Fanny – titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric – titulaire BOURDON Émilie - suppléante			X
	THEBAULT Alexandre – titulaire LEROY Isabelle - suppléante			X



DELIBERATION N°2025-32

OBJET

• DM 2 - 2025 •

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu l'article 11 portant sur les attributions du conseil d'administration et l'article 23 portant sur la préparation du budget dans les statuts de l'établissement

Vu la délibération 2024-17 portant sur l'approbation du budget primitif 2025 lors du CA du 19 décembre 2024

Vu la délibération 2025-07 portant sur l'affectation du résultat 2024

Vu la délibération 2025-10 portant sur la DM1 du budget 2025.

Vu les éléments présentés en séance,

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la demande de modification n°2 du budget 2025.



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

D'approuver la demande de modification n°2 du budget 2025, dont le montant global par section s'élève dorénavant à :

Montants en € HT	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	10 000 194.41	10 000 194.41
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 215 713.29	1 332 333.16
TOTAL DU BUDGET	11 215 907.70	11 332 527.57

À :

L'unanimité

.....vote « POUR »

.....vote « CONTRE »

.....« ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 5/12/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251205-2025_32-DE